

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

**OBJET : SA d'HLM Erilia : aide à la réalisation de 6 logements locatifs sociaux à
Marseille 16^{ème} arrondissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Erilia une subvention de 30 000 € destinée à accompagner l'acquisition-amélioration de 6 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Bastide Pelouque » à Marseille 16^{ème} arrondissement, sur un coût prévisionnel TTC de 796 944 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation d'un logement sur l'opération,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**